

# Journal du Lot 10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 34      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La Conférence de Washington et M. Wilson. — Les réparations et la renaissance économique de l'Europe. — Condition paradoxale du créancier français. — Notre commerce extérieur en 1921.**

Les discussions qui se déroulent à Washington sollicitent un peu moins, depuis quelques semaines, l'attention.

Après les coups de théâtre du début, les pourparlers se poursuivent autour des trois ou quatre problèmes abordés ; mais les progrès réalisés n'apparaissent pas nettement.

Et, comme pour jeter le désarroi dans les travaux en cours, voici que l'ex-président de la République, M. Wilson sort de son long silence pour prendre position contre l'accord du Pacifique.

M. Wilson estime que la convention élaborée n'apporte que de légers avantages aux États-Unis, avec de sérieux inconvénients. Il a informé les sénateurs démocrates de son intention de combattre l'accord, lors de son examen par le Sénat.

Le parti démocrate a conservé une grande influence et on peut se demander si la ratification du pacte n'est pas compromise.

Il semble bien que M. Wilson n'ait point pardonné au parti républicain son opposition irréductible au Traité de Versailles et surtout son refus d'adhérer à la Société des Nations.

M. Wilson l'emportera-t-il ? Il y a peu de chance : le Sénat compte 60 républicains contre 36 démocrates.

Il est vrai qu'une majorité des 2/3 est requise.

Si l'ex-président engage à fond la lutte, celle-ci peut être rude.

Ce n'est pas un des moindres mérites des déclarations apportées l'autre jour à la Chambre par M. Poincaré que d'avoir nettement situé le problème des réparations.

Il domine toute la politique de la France, toute la politique de l'Allemagne : tant qu'il ne sera pas réglé, une fois pour toutes, les relations franco-allemandes risqueront de s'envenimer à chaque instant.

Bien plus aucun paiement ne saurait se produire. La France ne peut, seule, porter le lourd fardeau des réparations ; elle voudrait renoncer aux indemnités que lui doit l'Allemagne qu'elle ne le pourrait, sans sombrer dans la faillite.

M. Poincaré le remarquait, l'autre jour, avec juste raison : « La guerre ne nous a pas laissés assez riches pour que nous puissions faire des libéralités... »

Il n'est que trop vrai ! De cette nécessité absolue d'être indemnisée, le Traité de Versailles a fait un droit pour la France.

Ce droit est incontestable. Ceux-là même ne le contestent pas qui tentent, d'une façon plus ou moins indirecte, de le réduire à néant.

C'est se leurrer étrangement que d'attendre des ménagements accordés à l'Allemagne, le dénouement de la rude crise économique qui secoue tout l'Ancien monde et une partie du Nouveau.

On n'a jamais hâter la solution d'un problème en en compliquant les données.

Or, vouloir coordonner, solidariser même, la question des réparations et celle de la renaissance économique, c'est multiplier les difficultés de chacune d'elles.

Le Président du Conseil français estime qu'il sied, là comme en tous les domaines, de sérier les problèmes.

Qu'on se résigne à aborder franchement puis à résoudre définitivement le différend des réparations et du coup, non seulement France et Allemagne pourront avoir une politique, mais la première étape, la plus importante, vers la renaissance économique générale aura été franchie.

Aussi bien, le problème des paiements allemands serait-il moins délicat et surtout moins irritant, s'il avait été mieux posé, si les Alliés avaient examiné avec plus de soin les conséquences financières de la guerre. Notre confrère, le Temps, faisait remarquer l'autre jour fort à propos la situation paradoxale de la France.

« Comme les Alliés n'ont institué entre eux aucune solidarité financière, le créancier français se trouve en tête à tête avec le débiteur allemand. Et comme, d'autre part, les décisions relatives au recouvrement de la dette doivent être prises en commun, dans une commission où la France n'a qu'un siège, le créancier français n'a pas les mains libres pour faire les arrangements qu'il voudrait.

La preuve en est que l'accord de Wiesbaden, signé au mois d'août dernier, n'est pas encore mis en vigueur.

La France a ainsi les inconvénients réunis de l'isolement et de la communauté.

L'Allemagne, de son côté, a l'impression que le créancier français est son seul adversaire, et qu'elle ne peut, du reste, s'entendre d'aucune manière avec lui. Cette situation a largement contribué à envenimer les relations franco-allemandes et à empêcher, par un inévitable contre-coup, le rétablissement de la prospérité en Europe.

Il n'est pas impossible de remédier à cet état de choses, du moment que les conditions en sont exactement déterminées.

Mais encore faudrait-il un peu de bonne volonté de la part de tous les intéressés.

L'Administration des Douanes vient de publier les statistiques relatives au Commerce extérieur de la France en 1921.

Une impression favorable se dégage des chiffres fournis, encore que notre commerce ait été influencé par la crise économique générale : le mouvement d'ensemble de nos échanges est tombé, en effet, de 76 à 45 milliards.

Ce recul est d'ailleurs imputable surtout aux importations qui ont fléchi de 50 à 23 milliards quant à la valeur. La diminution est moindre du point de vue du poids (38 millions de tonnes au lieu de 50).

Quant aux exportations, leur valeur n'a subi qu'une baisse de 5 milliards de francs, tandis que les quantités sont en augmentation de 25 0/0 (16 millions de tonnes au lieu de 12,8). C'est là un résultat vraiment remarquable : la France est le seul pays dont les exportations se soient accrues en 1921.

Au total, tandis qu'en 1920 l'excédent des importations sur les exportations atteignait 23 milliards, cet excédent se réduit à 2 milliards en 1921.

En définitive, si du chemin reste à parcourir pour rendre à notre commerce extérieur son activité d'avant-guerre, les perspectives présentes sont nettement favorables. Non seulement, la crise économique n'a pas atteint nos échanges, surtout nos exportations, aussi profondément que les échanges des autres pays, mais les dernières statistiques mensuelles témoignent d'une tendance très nette à l'amélioration.

Dès lors, on peut escompter une reprise sensible du commerce extérieur de la France, à condition qu'une guerre de tarifs douaniers n'intervienne pas et que les accords commerciaux en voie d'élaboration soient réalisés prochainement.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### France et Angleterre

La rédaction des documents qui doivent servir de base à la conversation franco-britannique à Londres a été achevée au ministère des affaires étrangères. Ces documents exposent avec précision la thèse du gouvernement français sur quatre questions :

1° Les modifications que le gouvernement français propose au texte du traité de garantie qui a été présenté à Cannes par le gouvernement britannique.

2° Les propositions françaises relatives à la question d'Asie-Mineure, c'est-à-dire aux moyens de mettre fin à la guerre gréco-turque par une médiation des puissances.

3° Le règlement de la question de Tanger (la France recommande une solution qui sauvegarde à Tanger les droits du sultan du Maroc, tout en donnant au régime futur de ce port un caractère international et en garantissant sa neutralisation au point de vue militaire et naval).

4° La question de la Conférence

de Gènes, à propos de laquelle M. Poincaré a tenu à préciser son point de vue.

### La conférence des ministres des affaires étrangères

Les conversations ont repris ces jours derniers entre les gouvernements français et britannique au sujet du règlement de la paix orientale.

Il semble que la conférence qui était prévue entre les ministres des affaires étrangères de Grande-Bretagne, d'Italie et de France à ce sujet, doive avoir lieu à Paris au début du mois de février.

### Le maréchal Joffre arrive à Tokio

Le maréchal Joffre a débarqué samedi à Yokohama, au milieu d'un grand concours de population et d'un enthousiasme général. Il est descendu dans un des palais impériaux. Il a été reçu en audience par le prince régent et a dîné lundi à l'ambassade de France.

### La loi des loyers devant le Sénat

L'Union confédérale des locataires et la Fédération des locataires de la Seine ont été reçues par M. Morand, rapporteur de la loi sur les loyers au Sénat.

MM. Dieulle et Muller, secrétaires de ces deux organisations, et M. Donzelot, avocat à la Cour, lui ont demandé, entre autres revendications, le maintien des droits acquis en ce qui concerne les prorogations anciennes, un minimum de durée de deux années pour les nouvelles prorogations prévues par les articles 3 et 41 de la loi en discussion, le maintien des Commissions arbitrales et l'application de la loi dans toutes les communes d'une population supérieure à 10.000 habitants.

### Incompatibilité de fonctions

M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, vient de signer un arrêté décidant que les fonctionnaires relevant de ce ministère ne peuvent, en aucun cas, faire partie des conseils d'administration des sociétés ou groupements agricoles sur lesquels ils sont susceptibles d'exercer une surveillance ou un contrôle, en raison même de leurs fonctions.

### La mort du pape Benoît XV

Le Pape Benoît XV est mort dimanche.

Jacques, Marquis della Chiesa, qui devait devenir le pape Benoît XV, naquit à Pagni, près de Gènes, le 24 novembre 1854. Ordonné prêtre en 1879, il entra comme pensionnaire à l'Académie des « nobles ecclésiastiques » ; et à celle des Congrégations romaines. Trois ans après il entra à la Secrétairerie d'Etat, sous les ordres du cardinal Rampolla dont il fut le secrétaire. En 1907, il était nommé évêque de Bologne, et fait cardinal le 24 mai 1914. Le 3 septembre 1914, il était élu Pape en remplacement de Pie X.

### Il y aurait des anthropophages en Russie

Le consul général Ekstrand, qui dirige l'expédition suédoise de secours, dans la région de Samara, a adressé à M. Branting, un appel émouvant invitant le peuple et le gouvernement suédois à ne pas tenir compte des difficultés auxquelles ils sont en proie et à venir en aide aux Russes affamés et dont la détresse est si poignante qu'ils en sont réduits, non seulement à manger des cadavres, mais encore ils commencent à tuer les hommes pour les dévorer.

### Dans l'infini des hypothèses

Le professeur Carrel, de l'Institut Rockefeller, possède des fragments de cerveau d'un homme décédé il y a dix ans. Ces fragments sont toujours vivants.

« Je les ai vus, a déclaré au Daily Express », l'éminent biologiste docteur William B. Brierley. Ils absorbent de la nourriture et leur couleur est gris pâle. Cette merveilleuse expérience ouvre un vaste champ de recherches. Qui sait si, dans un avenir prochain, il ne sera pas possible d'enlever les tissus cérébraux d'un

homme vivant ? Ce ne serait là, du reste, qu'une extension de procédés déjà connus.

### L'affaire Vilgrain

Lundi matin, ont commencé devant le Conseil de guerre du 20<sup>e</sup> corps les débats de l'affaire Vilgrain, poursuivi pour désertion et mutilation volontaire.

Lecture du rapport contenant les faits reprochés à l'accusé est donnée, puis l'interrogatoire a lieu. Le lieutenant Vilgrain déclare qu'il désirait servir son pays jusqu'au bout, à tout prix et malgré l'état de santé précaire dans lequel il était alors.

### Le Comité de Direction des Chemins de Fer

Le Comité de Direction institué par la convention sur le nouveau régime des chemins de fer pour l'étude des questions communes aux grands réseaux, vient de tenir sa première séance.

On sait que ce Comité comprend le Président, un Administrateur, et le Directeur de chaque réseau. Le Directeur général des chemins de fer au Ministère des Travaux Publics y remplit les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Le Comité a élu comme président M. Stéphane Derville, Président de la Compagnie P. L. M. et, comme Vice-Président, M. le Baron Edouard de Rothschild, Président de la Compagnie du Nord. M. Marcel Peschaud, Secrétaire général de la Compagnie d'Orléans, M. Jourdain, Ingénieur en chef adjoint à la Direction de la Compagnie P. L. M. ont été délégués. L'un dans les fonctions de Secrétaire général du Comité, l'autre dans les fonctions d'Ingénieur en chef du Comité et M. Grelat, Auditeur au Conseil d'Etat, a été nommé Secrétaire général Adjoint du Comité.

Le Secrétariat du Comité de Direction est installé 90, rue Saint-Lazare (Gut : 52-30 et 52-31).

## CHRONIQUE LOCALE

### CHASSE AUX SANGLIERS

Chaque jour, des correspondants nous annoncent, — et nous l'enregistrons avec plaisir — que les battues organisées contre les sangliers, donnent de bons résultats.

Malheureusement, ces résultats ne sont pas suffisants, car les sangliers pullulent dans nos régions et font des dégâts effrayants dans les campagnes. Les chasseurs de sangliers font leur possible pour arriver à débarrasser les régions de ces animaux néfastes aux récoltes. Mais, sont-ils bien organisés ? Pas tout à fait. Sont-ils bien encouragés ? Pas tout à fait. Et cependant, l'intérêt de l'agriculture demande à ce qu'ils soient bien organisés et bien encouragés.

La Diane St-Martin-de-Bégoux, le Rallye-Négreval, d'autres groupements moins importants, de nombreux propriétaires isolés mais aussi actifs font des prouesses : tous se plaignent qu'on ne les encourage pas assez. Eh bien, qu'ils ne se plaignent plus : ils sont des privilégiés — oh ! combien — si l'on en juge par ce fillet que nous lisons dans la Dépêche, à la chronique de St-Flour :

« Un propriétaire, dont la ferme est isolée dans la montagne, a reçu, de l'administration, l'autorisation de tuer les bêtes sauvages, telles que les sangliers, qui ravagent ses champs, mais seulement le samedi, le dimanche et le lundi. De plus, il doit prévenir les gendarmes vingt-quatre heures à l'avance. »

Alors ? Un sanglier a le droit, dans les dépendances de la ferme, de musarder, ou plutôt de marauder, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi de chaque semaine ?

Pendant ces 4 jours, le propriétaire qui voit le vilain animal détruire les récoltes, n'a que le droit de grimper sur un arbre, une canne à pêche à la main, et de crier à la laïe et à ses marçassins : « oh ! là, vous autres : que faites-vous ici ? Allez-vous-en ! »

Si les marçassins pouvaient parler, ils répondraient : « Tais-toi, proprio : l'administration nous accorde 4 jours de ballade libre par semaine. Les autres 3 jours, on nous chasse. Pour l'instant, reste tranquille ou si tu tires, nous te faisons dresser

procès-verbal par le gendarme ! Nous ne dévastons pas les bureaux des Préfectures, ni les casernes de gendarmerie. Un champ de pommes de terre nous convient mieux. »

Et le propriétaire ne pourrait que rester « baba » devant ce langage de bêtes, à la mode de Gibbs !

Le Rallye Négreval, la Diane St-Martin, et nos chasseurs sont-ils tenus à tant de formalisme administratif ? Non, certes. Le sanglier est la bête nuisible, ils n'attendent pas qu'il vienne chez eux : ils le traquent et en débarrassent, quand ils le peuvent, la région.

C'est la logique, même ; mais il était bon que nos excellents chasseurs connus que partout on ne favorisait pas de la même façon, comme dans le Lot, leurs exploits cynégétiques.

Les sangliers sont de sales bêtes : les détruire est une nécessité dans l'intérêt de l'agriculture : peut-il y avoir des jours où on doit leur faire grâce ? Ce serait plutôt risible, ridicule !

LOUIS BONNET.

### Au Sénat

Dans la liste des candidats aux Commissions générales établie par les bureaux des groupes du Sénat, nous relevons les noms de MM. Fontanille, (commission hygiène, assistance, assurance et prévoyance sociale) et Loubet (commission des chemins de fer, transports et outillage national, et commission de législation civile et criminelle).

### A la Chambre

L'Officiel publie la composition des divers groupes de la Chambre, M. Delpont est inscrit au groupe des républicains de gauche, M. Delmas au groupe de la gauche républicaine démocratique. M. le prince Murat n'appartient à aucun groupe.

Dans la liste des candidats aux grandes commissions permanentes de la Chambre, nous relevons le nom de M. Delmas (commission de l'enseignement).

### Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à notre compatriote M. Jean Depyere, caporal pendant la guerre au 9<sup>e</sup> d'infanterie, actuellement vicair à Figeac.

Nos félicitations au nouveau médaillé qui est le fils de notre confrère de l'Express du Midi, à Montauban.

### Mutation

M. Larrieu, sous-lieutenant de réserve au 7<sup>e</sup> d'infanterie passe au 9<sup>e</sup>.

### Palmes académiques

Sont nommés officiers de l'instruction publique : MM. Fresquet, délégué cantonal à St-Céré, Fresinet, délégué cantonal à St-Céré.

Sont nommés officiers d'académie : MM. Balmiry procureur de la République à Figeac.

### Récompenses honorifiques

Des lettres de félicitations pour services rendus à l'éducation physique et à la préparation du service militaire en 1921, dans le Lot, ont été adressées à MM. Bergon (Aviron Cadurcien) à Cahors ; Duvert et Lonjou, (Société scolaire de tir) à Gourdon.

### Compatriote

Parmi les nouveaux promus au grade d'officier d'académie, nous relevons le nom de notre compatriote M. Massoubre, chef de bataillon, adjoint au chef du service régional d'instruction physique à Bordeaux. Félicitations.

### Enregistrement

Nous apprenons avec plaisir que M. Pauly, inspecteur de l'enregistrement de 1<sup>re</sup> classe à Cahors, est nommé Conservateur de 1<sup>re</sup> classe à Louhans (Saône-et-Loire). Nos félicitations.

### Gendarmerie

Les anciens militaires Jouet et Pince sont réadmis dans l'arme de la gendarmerie et affectés à la 17<sup>e</sup> légion.

### Contributions directes

M. Couderc, contrôleur de 1<sup>re</sup> classe des Contributions directes, dans le Lot, est nommé contrôleur principal de 2<sup>e</sup> classe à Tulle.

M. Rivière, contrôleur adjoint stagiaire dans le Lot est nommé dans le Loiret.

M. Richard, contrôleur-rédacteur de 2<sup>e</sup> classe à Cahors, est élevé sur place à la 1<sup>re</sup> classe. Félicitations.

### Contributions indirectes

M. Sabatier, vérificateur des Contributions indirectes à Cahors, est nommé receveur au Bugue (Dordogne).

Nous adressons à M. Sabatier nos bien sincères félicitations pour cet avancement mérité.

### Service vicinal

M. Lacombe est nommé cantonnier à Lamothe-Fénelon (création d'emploi).

## Qu'on taxe les farines !

Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, que le ministre de l'agriculture élaborait un projet de loi en vue de renforcer la législation actuelle sur la vente et l'emploi des farines.

A ce moment, nous disions, conformément à l'opinion de spécialistes, qu'il était nécessaire pour arriver à un bon résultat, d'établir, d'abord une taxe sur les farines.

Le projet, depuis la crise ministérielle actuelle, est-il prêt ; sera-t-il appliqué ? Les ministères ne sont pas trop partisans de la taxe sur les farines. Certains disent : non, d'autres ne disent rien, mais ils n'en pensent pas moins ; rares sont ceux qui approuvent le projet.

C'est pourquoi le projet pourrait bien dormir longtemps encore, dans les cartons du ministère de l'agriculture.

Or, l'opinion des spécialistes est formelle : une haute personnalité agricole a exposé les raisons qui avaient déterminé le gouvernement à préparer un projet taxant la farine.

« Taxer la farine, a-t-elle dit, sans taxer la farine, c'est une décision qui manque un peu de logique et qui entraîne un certain déséquilibre. Si l'on veut arriver à un résultat, il faut établir sur la vente des farines une taxe qui frappe le pain. »

Cela, nous l'avons dit il y a déjà longtemps. La déclaration de cette haute personnalité agricole était utile à enregistrer.

Mais de cette déclaration à l'application du projet, il y a loin. Et cela, c'est regrettable, car il est certains conflits qui seraient vite apaisés : ils n'éclateraient même pas.

L. B.

## Conférence publique

Le parti socialiste et l'union des Syndicats avaient organisé lundi soir une réunion publique au théâtre municipal.

M. Tassart, 1<sup>er</sup> adjoint, en termes très mesurés, vint faire l'historique des négociations conduites entre la Municipalité et les boulangers au sujet de la taxe du pain. Un conseiller municipal socialiste, qui s'illusionne à un point tel qu'il se croit du talent, vint, en esquissant le procès du bloc national, parodier tour-à-tour le grand orateur, le prédicateur, le diseur spirituel.

Nos concitoyens, qui aiment la comédie, même un peu pesante, mais qui sont des ironistes et des pince-sans-rire, ont poussé la complaisance jusqu'à applaudir l'apprenti-tribun.

## NOS IMPOTS

Par décret du 12 janvier 1922, le département du Lot est autorisé à s'imposer pour 1922, 141 centimes 60 centimes additionnels au principal des Contributions directes, pour en effectuer le produit au paiement des dépenses annuelles et permanentes.

### Hyménées

Lundi, a été célébré à Paris, le mariage de M. Brisard, le distingué Préfet du Lot, avec Mlle Demazure.

Nous prions M. et Mme Brisard, d'agréer nos vœux les plus sincères de bonheur.

## LA PETITE MEUNERIE

On nous communique :  
Les chefs de section du Syndicat de protection des intérêts de la Petite Meunerie se sont réunis à Cahors le 15 courant pour étudier certaines questions dont on n'avait pu faire de temps à occuper à la date du 29 novembre dernier.

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce la mort de l'ex-trésorier du syndicat M. Delon et adresse à M. Grépon son gendre présent à la réunion les condoléances de l'assemblée.

Comme suite à la réunion du 29 novembre les chefs de section présents estiment que pour plus de l'impôt sur le chiffre d'affaires les meuniers à façon devraient être exemptés de l'impôt sur les mesures : comme meuniers à façon ils n'ont à se servir que du poids. Etant en dehors de tout commerce ils devraient également être dégrévés de la taxe pour la Chambre de Commerce.

Sur la proposition de M. Moisset il a été décidé qu'il serait envoyé à chaque syndiqué la liste complète des meuniers à façon ayant adhéré au syndicat. Chacun aurait ainsi la liste de ses co-syndiqués pour leur demander un besoin un renseignement.

Sur la proposition de M. Malgoire, chef de section du canton de Cahors, il a été dit que dans chaque canton il serait nommé un sous-chef de section pour remplacer son chef aux réunions lorsqu'il serait impossible à ce dernier d'y assister. Dans le cas où le chef et le sous-chef de section seraient tous les deux empêchés ils doivent déléguer un syndiqué afin que tous les cantons adhérents soient représentés à toutes les réunions.

Sur la proposition de M. Delfour, nouveau trésorier du syndicat, chef de section du canton de Labastide-Murat, a été émis le vœu qu'une entente soit faite entre tous les membres de la société dans le but de s'adresser aux mêmes maisons pour la fourniture d'articles de moulins, soies de bluterie, courroies, etc... Ce serait le moyen d'avoir des prix plus avantageux. Pour établir l'identité des syndiqués les commandes seraient faites par l'intermédiaire du secrétaire du syndicat. Pour les objets mentionnés plus haut la Société Générale Meulière est jugée être un des fournisseurs les plus sérieux ne fournissant qu'une qualité et à un prix unique.

M. Vinet, doyen d'âge de la société, chef de section du canton de Cahors, propose une addition aux statuts d'un chapitre concernant la police des assemblées.

A l'unanimité des membres présents il a été décidé que la présente addition aux statuts serait portée à la connaissance de tous les syndiqués par les soins des chefs de section pour avoir leur avis afin que l'adoption définitive de cette mesure puisse être décidée à la prochaine réunion annuelle.

Des explications données par un des membres présents ont appris à l'assemblée que dans un chef-lieu de canton assez important le maire pour atténuer l'ardeur première de nos collègues de son canton a se dévouer à notre syndicat, leur avait fait entendre que notre association était dirigée contre le gouvernement. Certaines personnes auraient peut-être été outrées que seuls parmi nos parlementaires MM. Delmas et Delpont eussent été invités à notre réunion du 9 novembre 1920. Ils ont assisté à cette réunion non comme hommes politiques, mais comme membres de notre corporation. M. Delmas est propriétaire du moulin de St-Sulpice et un frère de M. Delpont possède aussi un moulin.

En tout cas, on peut mettre n'importe qui au défi de dire sans manquer à la vérité qu'il ait été fait dans aucune de nos réunions la moindre allusion à la politique. On ne s'y est jamais occupé que de défendre les intérêts matériels des petits artisans qui nous ont donné leur confiance, intérêts trop souvent méconnus au profit des gros industriels.

Le président,  
J. DELMAS.

## Société départementale d'Agriculture

La Société départementale d'Agriculture se réunira le 1<sup>er</sup> février, à 2 heures du soir.

### Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;  
Vacance de la vice-présidence de l'arrondissement de Cahors ;  
Rapport des Commissions d'Administration et de contrôle sur la situation financière ;  
Rapport de la délégation de la Société sur le voyage d'études en Alsace ;  
Concours de culture de blé et de pommes de terre en 1922, dans l'arrondissement de Cahors, siège du concours départemental de la Société.

Projet de création d'une « Maison de l'Agriculture » ;  
Questions diverses.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

Le soleil a bien voulu présider le beau match qui s'est déroulé dimanche au Stade Lucien Desprats et qui mettait aux prises la redoutable équipe (1) du « Gallia » club Toulousain de 2<sup>e</sup> série, finaliste du championnat de France de l'an dernier, avec une équipe mixte de l'Aviron Cadurcien.

Beaucoup de monde aux tribunes et sur les bords de la rivière. La première mi-temps fut en valeur les qualités sérieuses de mordant et de science du « Gallia ». Les mêlées lui sont favorables, le ballon sort 9 fois sur 10 pour son 15 et cependant toutes ses attaques sont bloquées par l'énergique résistance des Cadurciens. Malheureusement l'arrière de l'A. C. un bon joueur cependant, blessé antérieurement et non remis n'a pu donner tout son effort, et la mi-temps est sifflée. « Gallia » 8 points, A. C. 0.

La deuxième mi-temps, Théron passe arrière, et quelques modifications judicieuses sont opérées dans le 15 cadurcien, qui se ressaisit et domine nettement ses adversaires qui pratiquent un peu trop le hors jeu. Les Cadurciens ouvrent à outrance et il ball vole de mains en mains par passes rapides et superbement amorcées par le demi d'ouverture ; mais « Gallia » bloque tout et sauve par son arrière, Chambard, obligamment protégé par l'A. C., deux magnifiques essais que Fumat alla, dans un style impressionnant marquer dans leurs buts. La fin est sifflée.

A Cahors il est utile de féliciter les avants qui jouent avec une ardeur louable, Alazard, Philippot, Bonaure, Iches firent une belle exhibition. Amalric est un excellent demi d'ouverture qui mènera loin, il faut l'espérer, les couleurs de la 2<sup>e</sup> équipe. Sabaté, Combalbert, Fumat, sont tous à féliciter. Dans la 2<sup>e</sup> mi-temps, Théron fut un superbe arrière. Combrouze bien entraîné a de l'avenir.

« Gallia » fut supérieur en touches et eut plus de combinaisons que l'A. C. qui, en somme, manque d'entraîneurs. Espérons à ce point de vue, que bientôt il lui sera donné qu'imposera à notre 15 l'homogénéité, et saura exiger de tous les joueurs quels qu'ils soient, une discipline et un entraînement qui, seuls, assurent les victoires.

Bon arbitrage de M. Pasquier.

En lever de rideau, l'Ecole normale avec une équipe très mixte et handicapée par les suites de la grippe a fourni contre l'A. C. (2) et 3) un fort joli match.

Les normaliens, qui sont très disciplinés ont joué avec beaucoup de courage et ils ont droit à toutes nos félicitations, privés qu'ils étaient des meilleurs joueurs de leur équipe.

Quant aux jeunes 15 avironnais, ils se sont beaucoup dépensés et ont fourni un sérieux effort qui s'est traduit par 13 à 0.

L'équipe de l'Ecole normale au complet peut et doit, avec un entraînement sérieux rivaliser avec les meilleurs.

Arbitrage très compétent de M. Vernet.

Tous les joueurs de foot-ball de l'A. C. sans exception, sont convoqués pour jeudi soir à 8 h. 1/2 très précises au siège social. Une petite conférence leur sera faite.

### Championnat du 29 janvier

Dimanche prochain, 29 janvier, se déroulera sur notre stade « Lucien Desprats », le match de championnat (équipe 2) qui mettra aux prises :

« Les Cheminots de Toulouse » et « l'Aviron Cadurcien ».

La partie sera arbitrée par M. Fournil, arbitre officiel du Comité des Pyrénées, dont la clairvoyance et l'autorité sont d'impartialité. Avec lui, point de hors jeu et de brutalité. La saine compréhension du rugby que possède M. Fournil et l'idée très haute qu'il a du sport qui nous est cher assurent à tous les équipes rivales un arbitrage au-dessus de toutes critiques.

L'A. C. mettra en lignes un 15 de joueurs excellents dont la plupart ont déjà matché « Gallia Club ». C'est dire toute l'importance de la rencontre de dimanche.

Le Comité des Pyrénées a délégué notre sympathique compatriote M. Delmont pour cette rencontre.

Tout Cahors, certainement, se rendra en masse à l'île de Cabessut. La partie en vaudra la peine puisque le champion finaliste du Championnat des Pyrénées l'équipe victorieuse.

Le prix des places qui ne dépend point pour ce match, de l'Aviron Cadurcien, sera publié dans les journaux de jeudi.

A nos équipiers nous offrons nos souhaits de victoire.

Le Comité.

### COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Villemur (1), 3<sup>e</sup> série, bat C. C. C. (2) et 3 par 6 à 0. Les rouges et noirs se présentèrent bien mixtes — 6 équipiers malades ne purent faire le déplacement. Delsol, capitaine, Coupy, de Redon, Dupuy, Lacoste, Tave.

Villemur, renforcé pour la circonstance du merveilleux stadiste toulousain, Combebas, présenta la grande équipe qui se classa 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dans la poule pour le championnat de 3<sup>e</sup> série, comité des Pyrénées. La force de Villemur réside dans sa ligne avants, lourde et très homogène, pratique un rugby de bonne facture ; les rouges et noirs, beaucoup plus légers, sortent une belle partie. Plusieurs échappées furent arrêtées par les centres. Le score aurait été plus élevé s'ils n'avaient pas joué avec cœur et arrêté les beaux dribblings de Villemur.

Toute l'équipe est à féliciter.

Comme les jeunes, l'équipe 1 ne put se déplacer au grand complet. Ron, Labro, Belou, Boutang, Chasteing, retenus par la grippe, ne purent jouer, de plus Berberier,

Chamel, fortement grippés, ne jouèrent pas comme ils en ont l'habitude. Malgré ce lourd handicap, « l'équipe » se présenta à 12 sur le terrain. Ils fournirent du beau jeu. Au bout de 5 minutes Chamel marqua un splendide essai (le plus beau de la journée) qui fut transformé par Dupuy.

L'équipe d'Avion doit venir nous rendre visite sous peu. Nous espérons pouvoir mettre devant eux notre grande équipe.

Le Comité.

Cazeaux, le brillant 3/4 aile au C. C. C. vient d'être élevé de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe dans l'enregistrement, avec résidence à Lapieau (Corrèze). Nos sincères félicitations.

Quoique s'éloignant de Cahors, Cazeaux reste avec ses camarades du C. C. C. et participera au championnat d'athlétisme sous les couleurs rouges et noirs.

Dimanche prochain au terrain (Parc des Sports) nos diables rouges se donneront mutuellement la réplique, équipe 1. contre équipe 2.

On dit que l'équipe II du C. C. C. pourrait venir à Cahors le 1<sup>er</sup> février. Voyez son résultat de dimanche dernier contre Villemur, 2<sup>e</sup> de la poule, en 3<sup>e</sup> série.

Un brillant 3/4 aile opérera en 2<sup>e</sup> dimanche. Ce sera beau surtout qu'on annonce la rentrée de trois nouveaux venus. Diable, diable, la C. C. C. se meuble.

Quand paraîtront ces quelques lignes l'adversaire de l'équipe I, pour le championnat du 5 février, sera désigné. Que ce match se joue à Cahors, voilà ce que souhaite le public cadurcien.

### Distribution postale du dimanche

Depuis dimanche, la distribution postale du dimanche a été rétablie dans toutes les agglomérations, sièges de bureau de poste, ou de commune et dans les hameaux comptant au moins 100 habitants. Mais les bureaux continuent à être fermés aux opérations postales de guichet.

### Nécrologie

On annonce la mort de M. Rigal, propriétaire à Cahors, décédé après quelques jours de maladie. M. Rigal était le beau-frère de M. Gayet, adjoint au maire.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Musique de chambre

Le Grand Concert-Conferéncia qui aura lieu le 9 février prochain, au « Palais des Fêtes », s'annonce très intéressant.

Mlle Thérèse Combarieu, fille de notre sympathique compatriote, M. Abel Combarieu, Président de Chambre à la Cour des Comptes, donne en ce moment une série de grands Concerts, à Paris, où elle obtient un succès des plus justifiés.

Mlle Jackson, cantatrice de très grand talent est comme nous l'avons dit, engagée pour cette audition.

M. Heldt fera la conférence sur César Franck.

Le bénéfice de cette soirée sera intégralement versé au Dispensaire anti-tuberculeux de Cahors.

### Qui l'a perdu ?

Un portefeuille a été laissé chez Mlle Vidal, bureau de tabac, rue Marché Foch, où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

### Marché du travail

La situation du marché du travail, dans le Lot, pendant la semaine du 9 au 14 janvier 1922, a été la suivante.

Nombre de placements à demeure : 7 hommes.

En extra : 3 hommes, 2 femmes. Demandes d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme. Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 3 femmes.

### Palais des Fêtes

Nous rappelons que c'est pendant 2 jours seulement Mercredi 25 et Jeudi 26 Janvier que sera donné

### Palladium Circus

au PALAIS DES FÊTES.

Prix des places : 5, 4, 3 et 2 francs tous droits compris.

### Bégoux-Cahors

Battue aux sangliers. — La « Diane de St-Martin » informe ses adhérents qu'elle organise une battue pour le dimanche 20 courant.

Rendez-vous à la gare d'Arcambal à 8 h. 30. Apporter le repas de midi. Les nouveaux adhérents pourront se faire inscrire et recevoir leur carte ce jour-là.

Carte adhérent doit être muni de sa carte et la présenter à toute réquisition de la gendarmerie.

### Belmontet

Probité. — Mme Boucarel, de Ste-Croix, a trouvé, sur le territoire de la Commune de Belmontet, une montre d'homme, qu'elle tient à la disposition du perdant.

### St-Martin-le-Redon

Elections municipales. — Le Conseil municipal de notre commune est convoqué le dimanche 29 janvier 1922, pour procéder à l'élection de MM. Bessières et Lafargue, maire et adjoint, démissionnaires.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

### Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Millerand.

### A la Chambre

La Chambre s'occupera cet après-midi de divers projets de loi relatifs aux indemnités des pensions et des retraites intéressant les fonctionnaires.

Elle s'occupera aussi du budget des dépenses recouvrables.

### Pour l'abdication de Constantin

De Londres : D'après le correspondant du Daily Express à Athènes, le représentant britannique, sir Francis Lindley, aurait exposé en termes explicites au roi Constantin que le rétablissement des relations normales des puissances avec la Grèce rendait nécessaire son abdication, en faveur de son fils, le prince Georges.

D'après le même journal, le roi Constantin serait prêt à abdiquer. Mais, s'il venait à changer d'avis, les récents accords financiers seraient annulés.

M. Venizelos aurait déjà manifesté son intention d'offrir ses services à la Grèce, aussitôt après le départ de Constantin.

### Vers un accord germano-russe

De Berlin : Le délégué des Soviets, Kreskrinsky, proposera au gouvernement allemand de conclure un accord avant la Conférence de Gènes.

Les Allemands et les Russes se défendraient mutuellement à cette Conférence.

### Le Reich et le problème fiscal

De Berlin : Malgré tous les efforts du Chancelier, les partis politiques du Reichstag ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un compromis fiscal.

Il sera impossible d'élaborer un projet définitif, si un compromis n'intervient pas à bref délai.

Devant cette situation, on escompte que le Président Ebert prendra l'affaire en mains et menacera de quitter son poste si un arrangement n'est pas conclu immédiatement entre les partis.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame ESCORBIAC, née VIGNALS, et Monsieur Justin ESCORBIAC, voyageur de Commerce ;  
Monsieur et Madame Louis ESCORBIAC ;  
Monsieur François ESCORBIAC, Monsieur Pierre ESCORBIAC et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

leur mère, grand-mère, tante et cousine, décédée le 24 janvier, dans sa 85<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le 26 janvier, jeudi, à 9 heures 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 10, rue Georges Clémenceau.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

### Madame Marie BARDON épouse VIGNALS

leur mère, grand-mère, tante et cousine, décédée le 24 janvier, dans sa 85<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le 26 janvier, jeudi, à 9 heures 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 10, rue Georges Clémenceau.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

## PLUS DE MAUX DE PIEDS

Quand vous croyez avoir des pieds comme ceux-ci il vous semblera les avoir comme ceux-là

### SALTRATES RODELL

Il suffit de dissoudre une petite poignée de Saltrates dans une cuvette d'eau chaude et de se tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale et légèrement oxygénée. Quand les pieds sont échauffés et endoloris par la fatigue ou la pression de la chaussure, un bain, ainsi préparé, fait disparaître comme par enchantement, toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure. Par son action tonifiante et aseptique, l'eau chaude saltrates apporte en outre un soulagement immédiat à l'irritation, la démangeaison et autres effets désagréables de la transpiration. Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement, sans contenir ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Les Saltrates Rodell et leur entretien des pieds en parfait état de sorte que les chaussures neuves ou étroites vous sembleront aussi confortables que les plus usagées. Après quelques bains seulement, vous connaîtrez le bonheur de posséder des pieds sains et sans défauts, qui ne vous feront jamais plus souffrir, sinon le prix d'achat vous sera remboursé sur simple demande. Des millions de paquets de Saltrates Rodell ont été vendus avec cette garantie formelle et la vente augmente continuellement, ce qui est bien la meilleure preuve de leur efficacité.

Les Saltrates Rodell se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes Pharmacies. Refusez toutes contrefaçons et exigez des Saltrates.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Paul RIGAL, née GAYET ;  
Monsieur et Madame Pierre RIGAL et leurs enfants ;  
Monsieur et Madame Jean RIGAL et leurs enfants ;  
Mesdemoiselles Magdeleine, Jeanne et Marguerite RIGAL ;  
Monsieur et Madame Barthélemy LACOSTE, née RIGAL ;  
Madame et Monsieur Urbain GAYET, Adjoint au Maire de Cahors ;  
Monsieur LAGARD, Pharmacien à Solviac et ses enfants ;  
Monsieur et Madame Henri GAYET, Pharmacien à Cahors et leurs enfants ;  
Monsieur et Madame Paul COUAILLAC ;  
Les familles MAGOT, GAYET, BERCEGOL, FAURIE, RIGAL, LESTANDI, SÉGUY, LACOSTE, BESSAC, GRATELOUP, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

### Monsieur Paul RIGAL

Propriétaire à Artis  
décédé à Artis le 23 janvier 1922 et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Cahors le mercredi 25, à 9 h. 1/4.

L'assemblée : Route d'Arcambal, au lieu dit Camp des Monges.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Siège social :  
29, Boulevard Haussmann - PARIS

D'une délibération du 15 novembre 1920, de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, et d'un acte reçu par M<sup>rs</sup> GRANGE, Notaire à Paris, Soussigné, le 19 Décembre 1921, contenant dépôt d'un extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée susdite, il résulte qu'à dater du 31 Décembre 1921, l'Article 39 des Statuts de la dite Société Générale sera, de plein droit, modifié ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée Générale se réunit chaque année dans le courant du premier semestre. »

La suite du texte reste sans changement.

Expéditions dudit acte de dépôt rapportant l'extrait de la délibération sus énoncée, ont été déposées aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Cahors et Figeac, le 9 janvier 1922 et des Justices de Paix des Cantons de Cahors (canton sud), Figeac (canton est) et Souillac, le 9 janvier 1922.

Pour extrait et mention,  
GRANGE.

### CYCLES MACHINES

réputés les plus solides, depuis 285 fr. à pédaler, syst. Singer 400 fr.

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens

Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX

### REMERCIEMENTS

Madame veuve DUMEAU ;  
Madame Marie DUMEAU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du transfert des restes du

### Lieutenant Jules DUMEAU

tombé au champ d'honneur le 9 janvier 1918, près de Verdun.

### HERNIES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure sécurité tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :  
Parmi des milliers, quelques personnes guéries nous autorisent à publier leur adresse :

M. SENAC J., à St-Urcisse, par Lazerzette (T-et-G.), hernies doubles guéries.

M. ALBERT François, garde, Châtaignier de Soulet par Soual-l'Éstap (Tarn), hernies doubles guéries.

M. PUYALOU H., chez Mme Vve Corchès, rue de Fontaine, Oloron (B-P.), hernie guérie.

M. Marcelin LABOURVE, Maison Lartigand, St-Martin-de-Seignaux (Landes), hernie guérie.

M. AUDOUARD P., Cocher, Hôl. du Commerce, Pézenas (Hérault), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'examen de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :  
CAPDENAC-GARE, Dimanche 22 Janvier, Hôtel de France, Fournier.

MAURS, Jeudi 26 Janvier, de 9 h. à 4 h. Hôtel du Commerce.

GOURDON, Lundi 30 Janvier, Hôtel de la Boule d'Or.

CAHORS, Mercredi 1<sup>er</sup> Février, Hôtel de l'Europe, VAYRAC, Dim. 5 fév., H. Delmon Germain CAUSSADE, 6 fév., desh. à 3 h., H. Larroque GRAMAT, Jeudi 9 fév., Hôtel de Bordeaux.

### NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE

Grossesse, Obésité  
Matricio, Déplacement des Organes  
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE

## BULLETIN DU « JOURNAL DU LOT » 25

### LES ROQUEVILLARD

PAR  
Henry BORDEAUX

### DEUXIÈME PARTIE

#### III LES RUINES

— Toujours ? quoi qu'il arrive ?  
Elle lui prit la main et d'un mouvement d'adoration la porta à ses lèvres. Puis, timidement, elle demanda :

— Tu as reçu des nouvelles de France, ce matin. On me l'a dit.

— Oui.  
— De bonnes ?  
Il eut le courage de répondre d'un signe affirmatif. Puisqu'il gardait sa peine pour lui seul, c'est qu'ils étaient déjà séparés. Mais elle ajouta :

— Moi, je n'attends jamais de nouvelles. Tu es mon cœur et ma vie.

Et comme elle le précédait sur la terrasse où leur petite table était mise à l'abri du vent, il se demanda :  
« Aurai-je la force de partir ? »

#### IV LE RETOUR

Edith, couchée, se souleva sur le bord du lit et s'accouda pour regarder son amant qui achevait sa toilette. Il avait posé la lampe à terre afin qu'elle ne reçut pas la lumière que l'abat-jour étouffait.

— Pourquoi te lèves-tu si matin ? lui demanda-t-elle d'une voix endormie et les yeux mal ouverts.

— Je n'ai plus sommeil. Le jour vient. Il souffla la lampe. Une mince clarté, au bout d'un instant, filtra entre les persiennes.

— C'est la nuit, Maurice.  
— Ne vois-tu pas un peu de jour ?  
— Ce n'est pas le jour. Il y a clair de lune.

— Repose encore, Edith. Tu en as le temps.

— Oui. Je suis si lasse, si délicieusement lasse.

Elle se laissa retomber sur l'oreiller et ferma les paupières. Même dans le sommeil, elle gardait un air de passion. Il s'approcha du lit, se pencha sur elle, et à l'incertaine lueur qui venait de la fenêtre. Il considéra son visage.

« Cette petite flamme du regard qui animait ma vie, songeait-il, pour moi elle est éteinte. Je ne la verrai plus briller. Je ne vois pas le mouvement du sang sur les joues, ni la lumière sur les dents blanches que les lèvres soient entr'ouvertes, à peine l'arc de la bouche, le dessin du nez, la sombre masse des cheveux dont je

sens le parfum. Et son corps est perdu pour moi... »

Il s'attendrissait, dangereusement. La tentation